

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1690 du 09 octobre 2019, renouvelant l'approbation de la substance active alpha-cyperméthrine conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ASTOR MD**

de la société **BASF FRANCE SAS**

numéro de dossier **n°2020-2974**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ASTOR MD dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance alpha-cyperméthrine,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	ASTOR MD
Type de produit	Produit de seconde gamme
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, FRANCE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	15 % - alpha-cyperméthrine
Numéro d'intrant	2000086
Numéro d'AMM	2000086
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

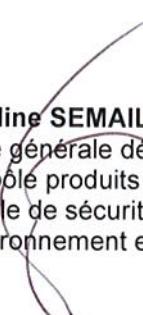
### Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/10/2020
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/04/2022

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2020-1334, 2016-1913, 2016-1213 et 2014-1589 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le

09 OCT. 2020

  
**Caroline SEMAILLE**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)